



Le premier emploi des diplômés de la jeunesse et des sports

L'enquête « Génération 2010 », réalisée par le Céreq, permet de suivre les parcours professionnels des diplômés de l'année 2010 sur les trois années qui suivent l'obtention du diplôme. Pour les diplômés du champ jeunesse et sports, les résultats montrent que ceux-ci accèdent rapidement à un premier emploi. En particulier, 70% sont en emploi dès le mois qui suit l'obtention du diplôme.

Le premier emploi est relativement durable, avec une durée moyenne de quasiment deux ans sur la période d'observation. Si le taux de CDD ou d'EDI (encadré 4) est resté stable depuis la précédente enquête, la proportion de contrats aidés a en revanche légèrement augmenté, pour la première fois depuis l'enquête sur la génération 2001. Pour les deux tiers des diplômés, le premier emploi est en lien avec le diplôme obtenu.

Le temps partiel a continué de se développer et il est en constante augmentation depuis l'enquête sur la génération 2001, tandis que la pluriactivité a légèrement diminué depuis la précédente enquête.

Le temps d'accès au premier emploi est rapide

18000 diplômés ont été délivrés par le ministère en charge de la jeunesse et des sports en 2010. Les diplômés de niveau IV, à savoir le BJ JEPS et le BEES 1^{er} degré, en représentent plus des deux tiers avec respectivement 8700 et 4200 délivrances (encadré 1).

Plus de 7 diplômés sur 10 du champ jeunesse et sports sont en emploi dans le mois qui suit l'obtention du diplôme (emplois de vacances exclus), ce qui constitue une légère augmentation par rapport à l'enquête précédente sur la génération 2007. Cette proportion est légèrement supérieure pour les hommes comparativement aux femmes (respectivement 73% et 70%).

Les individus « post-initiaux », c'est-à-dire ceux qui ont arrêté leurs études pendant plus d'un an avant d'entrer dans la formation amenant au diplôme jeunesse et sports (encadré 4), sont 75% à être directement en emploi dans le mois qui suit l'obtention du diplôme, soit 10 points de plus que pour les sortants « initiaux ». Cet écart a diminué par rapport à la précédente enquête où il était de 16 points.

Jeunesse, Sports, et Vie Associative

Bulletin de statistiques et d'études

N° 16 – 02

juin 2016

Rédacteur :

Hugo BEAUFILS
Mission des Etudes, de l'Observation et des Statistiques (MEOS)

Encadré 1

Diplômes délivrés dans le champ du sport et de l'animation en 2010 par le ministère en charge de la jeunesse et des sports

	Nombre de diplômés délivrés
BP JEPS : Brevet Professionnel de la Jeunesse, de l'Éducation Populaire et du Sport (niveau IV, soit niveau baccalauréat)	5 525
	Spécialités sportives
	Spécialités de l'animation socioculturelle
BEES 1 ^{er} degré : Brevet d'État d'Éducateur Sportif du 1 ^{er} degré* (niveau IV)	3 166
DE JEPS : Diplôme d'État de la Jeunesse, de l'Éducation Populaire et du Sport (niveau III, soit niveau bac +2)	4 223
BEES 2 ^e degré* (niveau II, soit niveau bac +3)	3 257
DES JEPS : Diplôme d'État Supérieur de la Jeunesse, de l'Éducation Populaire et du Sport (niveau II)	470
BAPAAT : Brevet d'Aptitude Professionnelle d'Assistant Animateur Technicien de la jeunesse et des sports (niveau V, soit niveau CAP-BEP)	392
DEFA : Diplôme d'État relatif aux Fonctions de l'Animation (niveau III)86	877
Ensemble des diplômés	17 996

Champ : diplômés suivis dans le cadre de l'enquête Céreq « Génération 2010 ».

(*) En raison de la taille de l'échantillon, aucune analyse ne peut être faite sur les BEES 2^e degré (encadré 2).

Par souci de simplification, les BEES 1^{er} degré seront appelés BEES dans la suite de l'étude.

Parmi ces sortants post-initiaux, ce taux est plus élevé pour ceux qui étaient en emploi l'année précédant l'entrée dans la formation, d'autant plus si l'emploi occupé était dans le domaine du sport et de l'animation (graphique 1). 91% des diplômés jeunesse et sports ont accédé à l'emploi dans les six mois suivant l'obtention du diplôme. À la date de l'enquête, soit en moyenne trois ans après l'obtention du diplôme, 99% des diplômés ont accédé à l'emploi au moins une fois (graphique 2). 86% des diplômés du champ jeunesse et sports sont en emploi à la date de l'enquête, soit le même taux que pour la génération 2007. C'est plus que pour l'ensemble de la génération 2010, tous diplômes confondus (77%). Ce taux est également supérieur à celui des diplômés d'un CAP, BEP, bac professionnel ou bac technologique du secteur tertiaire (66%).

Un premier emploi durable

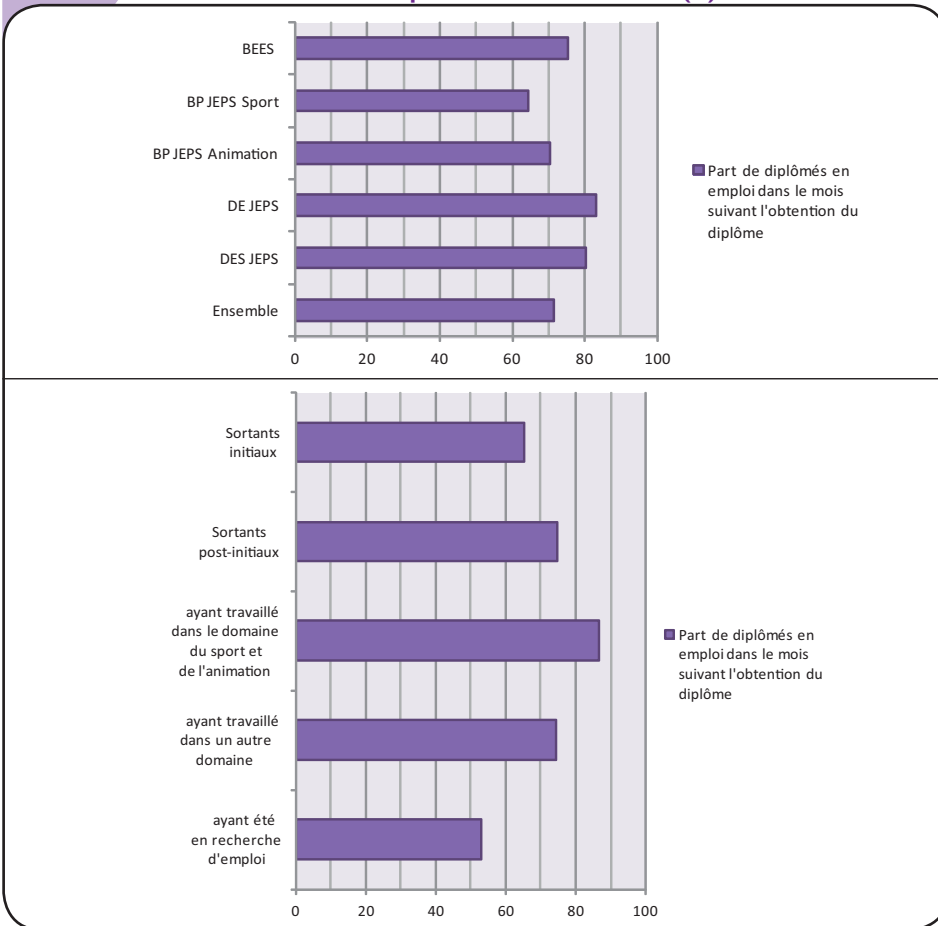
Sur la période d'observation de trois ans, la durée moyenne d'occupation du premier emploi est de 23 mois et demi, soit légèrement plus que pour la génération 2007 (23 mois). À la date de l'enquête, 53% des diplômés sont encore sur le premier emploi qu'ils ont occupé après l'obtention de leur diplôme. Ce taux est un peu plus élevé pour les hommes que pour les femmes (respectivement 56% et 49%). Il existe des disparités selon le type de diplôme obtenu. Pour les BEES et le BPJEPS, le taux moyen est ainsi de 52%, soit 4 points de moins que pour les DES JEPS. Les DE JEPS présentent le taux le plus élevé avec 71% (tableau 1). La situation avant l'entrée en formation influence également la stabilité du premier emploi : 59% des sortants post-initiaux ont occupé leur premier emploi jusqu'à la date de l'enquête, contre 41% pour les sortants initiaux. L'écart s'est creusé depuis la précédente enquête, passant de 11 points à 18 points. Deux tiers des sortants post-initiaux qui étaient en emploi dans le domaine du sport et de l'animation l'année précédant l'entrée en formation sont encore sur leur premier emploi en 2013, soit 7 points de plus que pour ceux qui travaillaient dans un autre domaine. Pour ceux qui étaient en recherche d'emploi, le taux est quasiment identique à celui des sortants initiaux (39%). Avoir occupé un emploi directement après l'obtention du diplôme agit fortement sur la stabilité du premier emploi puisque 60% des concernés ont conservé celui-ci jusqu'à la date de l'enquête, contre 35% pour les autres. Cet écart a doublé depuis la précédente enquête.

Deux tiers des diplômés sont en CDD ou en EDI sur leur premier emploi

Une grande majorité des diplômés du champ jeunesse et sports sont salariés sur leur premier emploi (92%). Les diplômés restants sont quasiment tous des travailleurs indépendants, tandis que quelques uns travaillent pour des membres de leur famille. 76% de ces derniers sont diplômés d'un BEES ou d'un BP JEPS Sport. Deux tiers des diplômés sont en CDD ou en EDI (emploi à durée indéterminée, encadré 4) sur leur premier emploi, soit la même proportion que pour l'ensemble de la génération 2010, tous diplômes confondus. Pour les diplômés d'un bac professionnel ou bac technologique du secteur tertiaire,

Graphique 1

Taux d'emploi dans le mois qui suit l'obtention du diplôme, selon le diplôme et selon le statut (%)

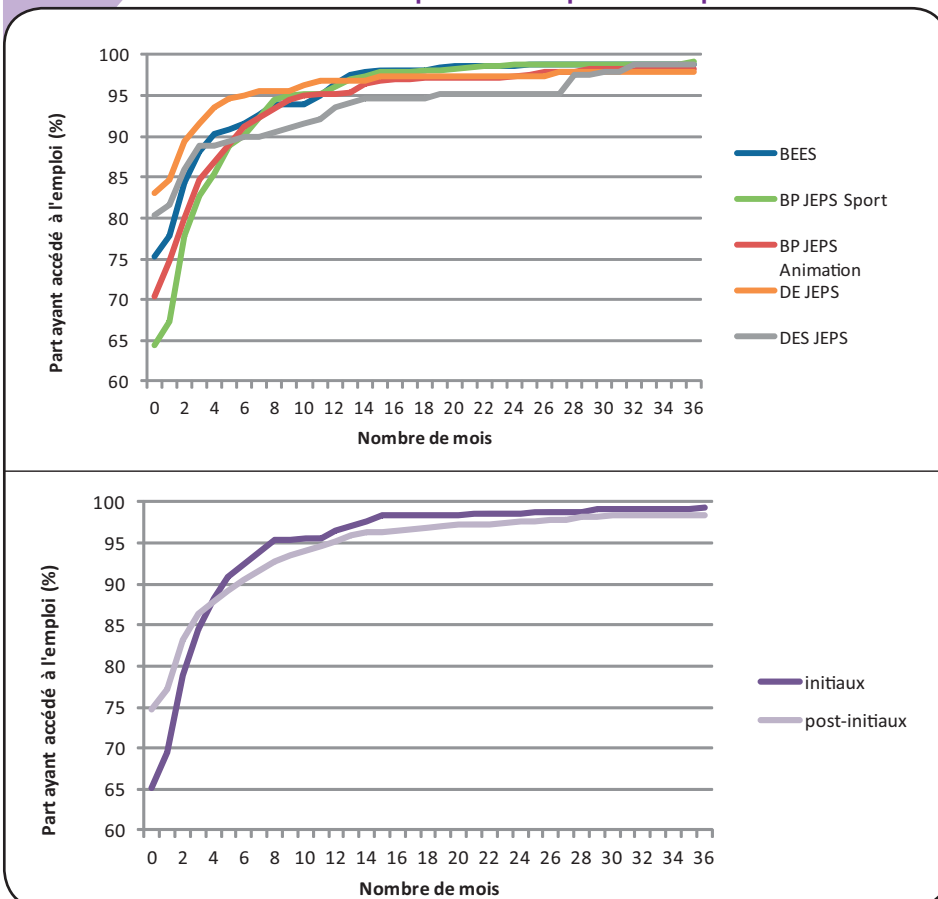


Source : « CEREQ – Enquête 2013 auprès de la Génération 2010 »

Note de lecture : 75% des titulaires d'un BEES sont en emploi dès le mois qui suit l'obtention du diplôme.

Graphique 2

Temps d'accès au premier emploi



Source : « CEREQ – Enquête 2013 auprès de la Génération 2010 »

Note de lecture : un mois après le diplôme, 65% des sortants initiaux ont obtenu un premier emploi. A la date de l'enquête, ils sont 99%

cette proportion est de 56% (tableau 2). Il existe peu de différences entre les trois diplômes de niveau IV puisque ce taux est de 64% pour les diplômés d'un BEES ou d'un BP JEPS Animation, et de 61% pour les diplômés d'un BP JEPS Sport. La répartition entre CDD et EDI est plus avantageuse pour les diplômés de niveaux supérieurs, à savoir le DE JEPS et le DES JEPS. Près de 90% des diplômés d'un DE JEPS sont ainsi en CDD ou en EDI sur leur premier emploi, avec une nette majorité d'EDI (69%). Pour le DES JEPS, ces pourcentages sont respectivement de 83% et de 58%. Être un sortant post-initial est un avantage puisque près de 50% d'entre eux sont en EDI sur leur premier emploi, contre 28% pour les sortants initiaux. Le constat varie cependant selon la situation des post-initiaux avant leur entrée en formation : ceux qui

étaient en recherche d'emploi ne sont ainsi que 19% à être en EDI sur leur premier emploi, contre 60% pour ceux qui travaillaient dans le domaine du sport et de l'animation. Le temps d'accès au premier emploi après l'obtention du diplôme est également un facteur déterminant : 51% des diplômés qui ont occupé directement un emploi étaient en EDI sur ce premier emploi, soit 30 points de plus que ceux qui ont attendu entre 1 et 5 mois. Pour ceux qui ont mis plus de six mois, ce taux est de 11%.

Une part de contrats aidés sur le premier emploi en légère augmentation

La part de contrats aidés sur le premier emploi a augmenté pour les diplômés du champ jeunesse et sports depuis la précédente enquête, passant de 10% à 13%. Cette part, en

constante diminution depuis l'enquête effectuée en 2004 sur la génération 2001, demeure supérieure à la part de l'ensemble de la génération 2010, tous diplômés confondus (8%). Les diplômés de niveau IV sont plus concernés que le DE JEPS et le DES JEPS pour lesquels la part de contrats aidés est respectivement de 3% et de 6%. Parmi les diplômés de niveau IV, la part est deux fois plus élevée pour les diplômés du champ animation. Les sortants initiaux sont 18% à être en contrat aidé sur leur premier emploi, soit 7 points de plus que les sortants post-initiaux. Parmi ces sortants post-initiaux, ceux qui étaient en recherche d'emploi avant l'entrée en formation sont 21% à être en contrat aidé sur leur premier emploi, soit un taux plus de deux fois supérieur à celui de ceux qui occupaient un emploi.

Tableau 1

Part de diplômés encore en poste sur leur premier emploi à la date de l'enquête

Diplôme	BEES 1 ^{er} degré	61%	
	BP JEPS Sport	47%	
	BP JEPS Animation	49%	
	DE JEPS	71%	
	DES JEPS	57%	
Sexe	Hommes	56%	
	Femmes	49%	
Statut	Initiaux	41%	
	Post-initiaux	En emploi dans le domaine du sport et de l'animation	67%
		En emploi dans un autre domaine	60%
		En recherche d'emploi	39%
Ensemble	59%		
Ensemble		53%	

Source : « CEREQ – Enquête 2013 auprès de la Génération 2010 »

Note de lecture : 61% des titulaires d'un BEES sont encore en poste sur leur premier emploi à la date de l'enquête.

Encadré 2

Caractéristiques de la population interrogée

18 000 diplômés professionnels ont été délivrés par le ministère en charge de la jeunesse et des sports en 2010. Les diplômés de niveau IV en représentent la majorité avec 5 500 BP JEPS spécialités sportives, 2 900 BP JEPS spécialités de l'animation socioculturelle et 4 200 BEES 1^{er} degré. Le DE JEPS et le BAPAAT constituent la plus grande partie des diplômés restants avec respectivement 3 300 et 900 délivrances.

Les diplômés du champ jeunesse et sports sont majoritairement masculins avec 56% d'hommes. L'âge moyen est de 30 ans, et deux diplômés sur trois sont des sortants post-initiaux. Le profil des diplômés varie cependant selon le type de diplôme obtenu :

- pour les titulaires du BEES : 84% d'hommes, 66% de sortants post-initiaux, âge moyen de 31 ans ;
- pour les titulaires du BP JEPS Sport : 56% d'hommes, 55% de sortants post-initiaux, âge moyen de 27 ans ;
- pour les titulaires du BP JEPS Animation : 31% d'hommes, 70% de sortants post-initiaux, âge moyen de 31 ans ;
- pour les titulaires du DE JEPS : 70% d'hommes, 88% de sortants post-initiaux, âge moyen de 36 ans ;
- pour les titulaires du DES JEPS : 58% d'hommes, 82% de sortants post-initiaux, âge moyen de 35 ans.

Pour les diplômés qui ont occupé directement un emploi, la proportion de contrats aidés est de 10%.

Elle est de 22% pour ceux qui ont mis entre 1 et 5 mois à accéder à l'emploi, et de 16% pour ceux qui ont mis entre 6 et 11 mois.

Pour ceux qui ont mis plus d'un an, cette part est de 23%.

Comme en 2010, le non-salariat sur le premier emploi est largement plus répandu chez les diplômés du champ sportif que chez les diplômés du champ de l'animation : plus d'un diplômé sur 10 d'un BEES ou d'un BP JEPS Sport est ainsi concerné, contre 2% pour les diplômés d'un BP JEPS Animation. Cette part est légèrement inférieure à 5% pour les diplômés de niveaux supérieurs.

De la même manière, l'intérim est plus répandu chez les diplômés du sport, mais dans des proportions beaucoup moins importantes que pour le non-salariat.

Deux tiers des diplômés occupent un premier emploi en lien avec le diplôme

Les deux tiers des diplômés du champ jeunesse et sports exercent un métier du sport ou de l'animation sur leur premier emploi (graphique 3). Parmi les diplômés de niveau IV, cette part est bien plus importante pour les diplômés d'un BP JEPS (77%) que pour les diplômés d'un BEES (50%). Elle est de 56% pour les diplômés d'un DE JEPS ou d'un DES JEPS. 35% des diplômés jeunesse et sport débutent par un emploi dans l'enseignement sportif, et 32% par un métier de l'animation.

73% des femmes travaillent dans le domaine du sport ou de l'animation sur le premier emploi, soit 10 points de plus que les hommes. Elles se dirigent majoritairement vers un métier de l'animation (46%, contre 27% pour les métiers du sport). Inversement, les hommes sont deux fois plus nombreux à se diriger vers un métier du sport (42%) que vers un métier de l'animation (21%).

Les sortants initiaux sont plus nombreux à exercer un métier du sport ou de l'animation sur leur premier emploi que les sortants post-initiaux (respectivement 74% et 64%). Parmi les sortants post-initiaux, ceux qui étaient en emploi dans un domaine autre que celui du sport et de l'animation avant leur entrée en formation sont 54% à exercer un métier en dehors de la sphère sport et animation. Cette part est de 30% pour les autres sortants post-initiaux qui exerçaient dans le domaine du sport et de l'animation ou qui étaient en recherche d'emploi avant l'entrée en formation.

4 secteurs d'activités accueillent la majorité des diplômés sur leur premier emploi

Plus d'un quart des diplômés du champ jeunesse et sports exercent leur premier emploi dans le secteur des activités sportives, récréatives et de loisirs. 20% débutent dans l'administration publique, 14% dans le secteur de l'enseignement et 5% dans le secteur de l'action sociale sans hébergement (tableau 3).

		EDI	CDD	Contrat aidé	Intérim	Non salarié	Autres*	Total	Part de salariés à temps partiel (%)	Rémunération mensuelle nette médiane à l'embauche
Diplôme obtenu	BEES 1er degré	48	16	9	3	16	8	100	22	1 341
	BP JEPS Sport	33	29	10	4	11	13	100	42	1 072
	BP JEPS Animation	37	28	22	1	2	10	100	43	1 144
	DE JEPS	69	20	3	0	5	3	100	22	1 301
	DES JEPS	58	24	6	3	4	6	100	23	1 443
Temps d'accès au 1 ^{er} emploi	Inférieur à 1 mois	51	21	10	2	8	8	100	33	1 225
	1 à 5 mois	19	33	22	7	5	13	100	45	1 056
	6 à 11 mois	9	36	16	4	12	23	100	39	1 093
	1 an et plus	11	25	23	3	11	27	100	45	1 200
Situation l'année précédant la formation amenant au diplôme	Initiaux	28	29	18	4	9	12	100	41	1 072
	Post-initiaux	48	22	11	3	7	9	100	33	1 258
	<i>Emploi dans sport et animation</i>	60	18	9	1	5	7	100	29	1 300
	<i>Emploi dans un autre domaine</i>	52	22	9	3	8	6	100	30	1 300
	<i>Recherche d'emploi</i>	19	25	21	6	9	20	100	49	1 056
Ensemble des diplômés jeunesse et sports		42	24	13	3	8	10	100	36	1 200
Diplômés 2007	BEES 1er degré	41	25	7	3	11	12	100	29	1 200
	BP JEPS Sport	38	25	8	3	12	14	100	34	1 076
	BP JEPS Animation	38	34	16	2	0	10	100	39	1 080
Génération 2010	CAP – BEP tertiaire	20	36	15	10	4	15	100	36	1 056
	Bac pro. ou techno. tertiaire	25	31	14	13	4	14	100	30	1 056
	Ensemble 2010	31	34	8	13	5	10	100	19	1 300

Source : « CEREQ – Enquête 2013 auprès de la Génération 2010 »

Note de lecture : sur leur premier emploi, 48% des titulaires du BEES sont en CDI ou en contrat de fonctionnaire. 16% sont en CDD, 9% sur un contrat aidé, 3% en intérim, 16% sont non salariés et 8% sont dans une situation autre. 22% travaillent à temps partiel, et la rémunération mensuelle nette médiane à l'embauche (encadré 4) est de 1 340 euros.

(*) Saisonnier, stagiaire, sans contrat, vacataire, bourse, contrat étranger, CNE, intermittent du spectacle, contrat d'engagement éducatif, service civique ou volontariat.

Plus de 70% des diplômés d'un BEES ou d'un BP JEPS Sport exercent dans un de ces 4 secteurs. Les secteurs de l'enseignement et des activités sportives, récréatives et de loisirs sont majoritaires pour ces diplômés (55%), suivis de l'administration publique (15%). Inversement, ce sont l'administration publique et l'action sociale sans hébergement qui sont majoritaires pour les BP JEPS Animation, avec respectivement 26% et 12%. Les diplômés d'un DE JEPS ou d'un DES JEPS se répartissent de manière équivalente, si ce n'est dans l'administration publique qui accueille un peu plus de DES JEPS (27% contre 20% pour les DE JEPS).

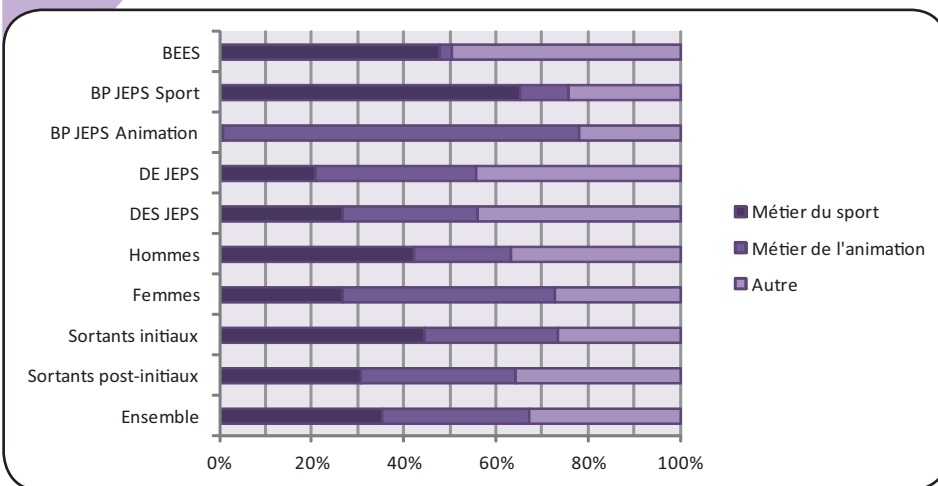
Le temps partiel continue de se développer depuis 2001

64% des diplômés du champ jeunesse et sports sont à temps plein sur leur premier emploi. C'est légèrement moins qu'en 2010 où ils étaient 67%. Un peu plus de 4 diplômés d'un BP JEPS sur 10 sont à temps partiel sur leur premier emploi, soit le double des diplômés d'un DE JEPS ou d'un DES JEPS (tableau 4).

Les femmes sont plus concernées par le temps partiel que les hommes (42% contre 31%), et ce quelque soit le type de diplôme. Ceci est particulièrement vrai pour le DES JEPS : 36% des femmes titulaires de ce diplôme sont à temps partiel sur leur premier emploi, soit quasiment trois fois plus que les hommes (13%). Il existe également des disparités selon le statut avant l'entrée en formation : les sortants initiaux sont ainsi plus nombreux à être en temps partiel sur le premier emploi (41%) que

Graphique 3

Métier exercé sur le premier emploi



Source : « CEREQ – Enquête 2013 auprès de la Génération 2010 »

Note de lecture : 48% des titulaires d'un BEES débute par un métier du sport sur leur premier emploi. 2% débute par un métier de l'animation et 50% débute par un métier autre.

Les métiers du sport considérés ici sont ceux de moniteurs et d'éducateurs sportifs ainsi que les sportifs professionnels. Les métiers de l'animation considérés sont ceux de cadres de l'intervention socio-éducative, de directeurs de centres socioculturels et de loisirs et d'animateurs socioculturels et de loisirs.

les sortants post-initiaux (33%). En 2010, l'écart n'était que de 3 points (35% contre 32%). Près de 80% des diplômés à temps partiel sur leur premier emploi ont un temps de travail supérieur ou égal au mi-temps (tableau 4). La durée du temps partiel varie cependant selon le type de diplôme. Les diplômés d'un BP JEPS Sport sont ainsi les plus touchés par le temps partiel de durée inférieure au mi-temps (36%), suivis des diplômés d'un BEES (22%). Cette proportion est de 12% pour les diplômés d'un

BP JEPS Animation.

Si les femmes sont plus touchées par le temps partiel que les hommes, elles ont en revanche plus souvent un temps de travail supérieur ou égal au mi-temps (80%, contre 76% pour les hommes). Elles sont en particulier 47% à avoir un temps de travail strictement supérieur au mi-temps, soit 10 points de plus que pour les hommes.

Les sortants post-initiaux travaillant à temps partiel sur leur premier emploi sont 46% à

	Activités sportives, récréatives et de loisirs	Enseignement	Action sociale sans hébergement	Administration publique	Autres
BEES 1er degré	32	22	2	15	29
BP JEPS Sport	38	17	1	16	28
BP JEPS Animation	7	6	12	26	49
DE JEPS	24	16	6	20	34
DES JEPS	25	14	6	27	27
Hommes	29	15	4	20	31
Femmes	22	12	14	20	32
Sortants initiaux	31	16	5	15	33
Sortants post-initiaux	24	13	6	22	35
Ensemble	26	14	5	20	35

Source : « CEREQ – Enquête 2013 auprès de la Génération 2010 »

Note de lecture : 32% des diplômés d'un BEES travaillent dans le secteur des activités sportives, récréatives et de loisirs sur leur premier emploi. 22% travaillent dans l'enseignement, 2% dans l'action sociale sans hébergement, 15% dans l'administration publique et 29% dans un autre secteur.

avoir un temps de travail supérieur au mi-temps, contre 36% pour les sortants initiaux. Le mi-temps est en revanche plus répandu chez les sortants initiaux (44%) que chez les sortants post-initiaux (31%).

Le temps partiel a continué de se développer depuis la précédente enquête : 33% des diplômés du champ jeunesse et sports de la génération 2007 étaient à temps partiel sur leur premier emploi. Pour les générations 2004 et 2001, cette part était de respectivement 28% et 16%.

Plus d'un diplômé sur cinq est pluriactif sur le premier emploi

Plus de 20% des diplômés du champ jeunesse et sports occupent une ou plusieurs activités secondaires rémunérées en complément de leur premier emploi principal (encadré 4). 16% en occupent une seule, et 6% en occupent deux ou plus (graphique 4).

Les titulaires d'un BP JEPS Animation sont les moins concernés par la pluriactivité puisque 85% d'entre eux sont mono-actifs sur leur premier emploi, contre 75% pour les diplômés d'un BEES ou d'un BP JEPS Sport. Parmi les diplômés de niveaux supérieurs, les titulaires d'un DES JEPS sont légèrement plus pluriactifs que les titulaires d'un DE JEPS (respectivement 26% et 20%).

Les diplômés à temps partiel sur leur premier emploi sont les plus concernés par la pluriactivité, et ce d'autant plus que la durée du temps partiel est faible. 44% des diplômés

dont le temps de travail sur le premier emploi est inférieur au mi-temps occupent ainsi une ou plusieurs activités secondaires, contre 33% pour ceux qui sont à mi-temps, et 28% pour ceux dont le temps de travail est supérieur au mi-temps. Les diplômés salariés à temps plein sur leur premier emploi ne sont que 16% à être pluriactifs.

Des écarts de rémunération importants selon le diplôme obtenu

La rémunération nette mensuelle médiane (primes incluses) des diplômés du champ jeunesse et sports à l'embauche sur leur premier emploi est de 1 200 euros nets par mois, soit 90 euros de plus que dans l'enquête précédente. La rémunération moyenne est de 1 210 euros.

Parmi les diplômés de niveau IV, le BEES présente la situation la plus avantageuse avec une rémunération médiane de 1 340 euros, contre 1 070 euros pour le BP JEPS Sport et 1 140 euros pour le BP JEPS Animation. Pour le DE JEPS et le DES JEPS, les rémunérations médianes sont de respectivement 1 300 euros et 1 440 euros (graphique 5).

Le niveau de rémunération moyenne des diplômés d'un BEES (1 400 euros) est due en particulier aux titulaires du BEES qui travaillent à leur compte sur leur premier emploi (1 530 euros). Ce niveau de rémunération est semblable à celui des diplômés d'un DES JEPS pour lesquels la rémunération moyenne est de 1 570 euros, et supérieur à celui des diplômés

d'un DE JEPS (1 410 euros).

Les hommes sont mieux rémunérés que les femmes sur le premier emploi avec une rémunération médiane de 1 250 euros, contre 1 100 euros pour les femmes. De la même manière, les sortants post-initiaux sont mieux rémunérés que les sortants initiaux, avec des rémunérations médianes de respectivement 1 260 euros et 1 070 euros.

Comme dans les deux précédentes enquêtes, c'est pour les diplômés d'un BEES à leur compte que les écarts de rémunérations sur le premier emploi sont les plus importants : les 10% les mieux rémunérés gagnent ainsi plus de 2 600 euros, tandis que les 10% les moins rémunérés gagnent moins de 100 euros. Les écarts sont également prononcés pour les diplômés d'un DE JEPS pour lesquels ces montants sont de respectivement 2 400 euros et 750 euros.

Encadré 3

Présentation de l'enquête « Génération 2010 » du Céreq

Les enquêtes « Génération » du Céreq, mises en place à la fin des années 90, permettent de suivre le parcours professionnel des sortants du système éducatif dans leurs trois premières années de vie active.

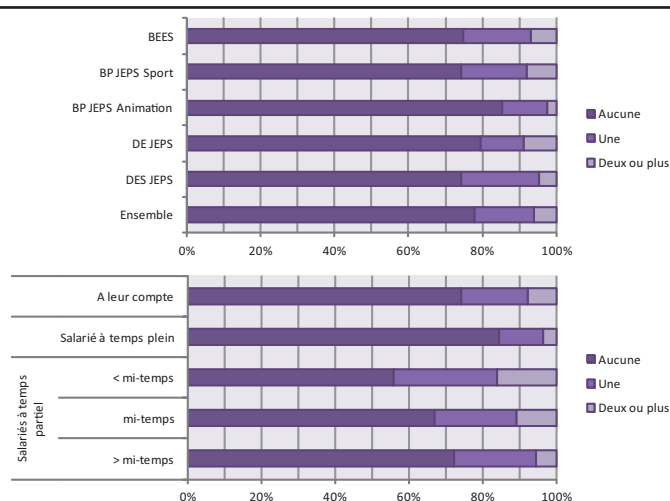
Le ministère en charge de la jeunesse et des sports a commandé une extension au Céreq afin de disposer d'un échantillon suffisamment important pour permettre de réaliser une exploitation statistique. Au printemps 2013, le Céreq a ainsi interrogé les individus ayant suivi les formations permettant d'obtenir les diplômes du ministère et a recueilli 2 600 réponses, dont un peu moins de 900 se sont révélées hors du champ de l'enquête. C'est le cas par exemple des individus qui ont poursuivi leurs études après 2010.

Parmi les individus dans le champ, 7% n'ont pas obtenu leur diplôme. Ceux-ci n'ont pas été pris en compte dans cette étude par souci de comparaison avec l'étude précédente sur la génération 2007, pour laquelle tous les répondants avaient obtenu leur diplôme.

Cette extension permet également d'interroger les sortants post-initiaux qui sont nombreux (2/3) dans le domaine de la jeunesse et des sports. Ces individus sont considérés comme hors champ dans l'enquête de base du Céreq portant sur l'ensemble des diplômés.

Graphique 4

Activités secondaires rémunérées



Source : « CEREQ – Enquête 2013 auprès de la Génération 2010 »

Note de lecture : 75% des diplômés d'un BEES n'occupent pas d'activité secondaire rémunérée sur leur premier emploi. 18% en occupent une et 7% en occupent deux ou plus

Les diplômés suivis dans le cadre de cette extension sont le BAPAAT, le BEES, le BP JEPS, le DEFA, le DE JEPS et le DES JEPS. En raison de la taille de l'échantillon, certaines analyses ne peuvent cependant être faites sur certaines populations comme le BAPAAT, le DEFA ou le BEES 2^e degré.

Définitions :

CÉREQ : Centre d'Études et de REcherches sur les Qualifications.

Sortants initiaux : individus n'ayant pas interrompu leurs études pendant plus d'un an avant l'année scolaire 2009-2010, sauf éventuellement pour des raisons de santé.

Sortants post-initiaux : individus ayant interrompu leurs études pendant plus d'un an avant l'année scolaire 2009-2010 pour des raisons autres que des raisons de santé.

Premier emploi : premier emploi occupé suite à l'obtention du diplôme, emplois de vacances exclus. En cas de pluriactivité, le premier emploi considéré est l'emploi « principal », c'est-à-dire le plus important en termes de rémunération.

Contrat aidé : contrat de travail dérogatoire pour lequel l'employeur bénéficie d'aides qui peuvent prendre la forme de subventions à l'embauche, d'exonérations de certaines cotisations fiscales, d'aides à la formation (définition de l'Insee).

EDI : emploi à durée indéterminée. Ceci comprend les CDI ainsi que les emplois en qualité de fonctionnaire.

Rémunération médiane : niveau de rémunération tel qu'une moitié de la population touche au moins cette rémunération et que l'autre moitié gagne moins.

Tableau 4

temps partiel sur le premier emploi (%)

	Temps de travail		Durée du temps partiel		
	Temps plein	Temps à partiel	Inférieure à un mi-temps	Egale à un mi-temps	Supérieure à un mi-temps plein
BEES	78	22	22	50	29
BP JEPS Sport	58	42	36	32	32
BP JEPS Animation	57	43	12	34	53
DE JEPS	78	22	*	*	*
DES JEPS	77	23	*	*	*
Hommes	70	30	24	39	37
Femmes	58	42	20	33	47
Sortants initiaux	59	41	19	44	36
Sortants post-initiaux	67	33	23	31	46
Ensemble	64	36	22	36	42

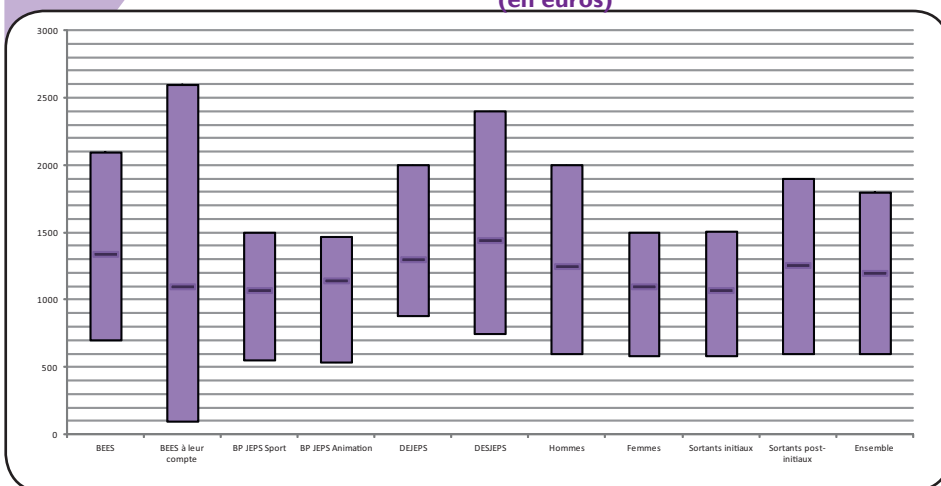
Source : « CEREQ – Enquête 2013 auprès de la Génération 2010 »

Note de lecture : 64% des diplômés du champ jeunesse et sports travaillent à temps plein sur leur premier emploi. Pour ceux qui travaillent à temps partiel, la durée du temps partiel est inférieure à un mi-temps dans 22% des cas.

(*) pas assez de données disponibles (échantillon insuffisant).

Graphique 5

Rémunération nette mensuelle à l'embauche sur le premier emploi (en euros)



Source : « CEREQ – Enquête 2013 auprès de la Génération 2010 »

Note de lecture : la moitié des titulaires d'un BEES gagnent plus de 1 340 euros sur leur premier emploi. 10% gagnent moins de 700 euros et 10% gagnent plus de 2 100 euros

pour en savoir plus

- Stat-info n° 13-02 de juin 2013 :
Le premier emploi des diplômés de la jeunesse et des sports.
- Stat-info n° 09-03 de décembre 2009 :
L'accès au premier emploi des diplômés « jeunesse et sports ».
- Stat-info n° 06-01 de janvier 2006 :
Trois ans après l'obtention de leur diplôme, 87% des titulaires du BEES et du BEATEP ont un emploi.
- Stat-info n° 06-02 de janvier 2006 :
Le parcours des diplômés du MJSVA.

STAT-INFO est le bulletin de la Mission des Etudes, de l'Observation et des Statistiques (MEOS) du Ministère de la Ville, de la Jeunesse et des Sports.

Directeur de la publication : Jean-Benoît DUJOL

Rédacteur en chef : Brahim LAOUISSET

Secrétariat de rédaction : Florence PIERVAL-LEVY

Direction artistique et maquette : NORD-GRAPHIQUE

Site internet : www.ville.gouv.fr – www.sports.gouv.fr – www.jeunes.gouv.fr – www.associations.gouv.fr

Adresse administrative : 95 avenue de France – 75650 PARIS CEDEX 13

Adresse électronique : stat@jeunesse-sports.gouv.fr – Tél : 01 40 45 92 96